

Cote du document:	<u>EB 2009/98/R.37/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>17 d) ii)</u>
Date:	<u>17 décembre 2009</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Mémoire du Président

Proposition de prêt supplémentaire à la République de l'Équateur pour le

Projet de développement d'Ibarra-San Lorenzo

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-huitième session
Rome, 15-17 décembre 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après:

Francisco Pichon

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2128
courriel: f.pichon@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire en faveur de la République de l'Équateur pour le projet de développement d'Ibarra-San Lorenzo, telle qu'elle figure au paragraphe 10.

Mémorandum du Président

Proposition de prêt supplémentaire à la République de l'Équateur pour le

Projet de développement d'Ibarra-San Lorenzo

I. Généralités

1. Ce mémorandum a pour objet l'approbation d'un financement supplémentaire, à hauteur de 4,20 millions d'USD, équivalant à 2,65 millions de DTS, pour le projet de développement d'Ibarra-San Lorenzo approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2009¹. Ce financement supplémentaire a été demandé au nom de l'emprunteur par le Ministre des finances de la République de l'Équateur dans une lettre en date du 17 novembre 2009. Les ressources additionnelles requises s'inscrivent dans les limites de l'allocation fixée pour la République de l'Équateur au titre du cycle 2007-2009 du système d'allocation fondé sur la performance.

II. Justification et raison d'être

2. Les autorités gouvernementales ont demandé des ressources additionnelles en arguant de leur détermination à intensifier les efforts visant à réduire l'extrême pauvreté rurale et à garantir la sécurité alimentaire des colons et résidents afro-équatoriens, autochtones et mestizos qui vivent dans la zone d'influence de l'autoroute Ibarra-San Lorenzo, au sein de la région septentrionale du pays. La région frontalière septentrionale est caractérisée par des niveaux élevés de pauvreté, d'exclusion et d'inégalité économique ainsi que par un manque chronique de services et d'infrastructures sociales de base. Les ressources naturelles font l'objet de fortes pressions et l'insécurité est croissante en raison du conflit en cours dans la Colombie voisine.
3. Le financement supplémentaire sera alloué en faveur des composantes "création d'entreprises et de filières" et "réappropriation du savoir ancestral et réaffirmation des identités culturelles". Il permettra plus particulièrement d'accroître les investissements destinés à promouvoir la sécurité alimentaire et les entreprises rurales, tout en facilitant l'accès aux marchés et en protégeant l'identité culturelle.
4. Le gouvernement a renforcé les capacités du Secrétariat technique du Plan Equateur (STPE) en le dotant d'un pouvoir d'exécution accru et de financements adéquats. Le STPE, qui est placé sous l'égide du Ministre coordonnateur de la sécurité intérieure et extérieure, a pour mandat spécifique de coordonner l'aide des donateurs externes destinée à la région frontalière septentrionale par l'intermédiaire de sa direction de la planification et de ses trois unités – a) programmation et projets, b) coordination et action concertée, et c) coopération nationale et internationale. Il a mis en place des mécanismes de coordination avec l'Agence équatorienne de coopération internationale du Secrétariat national de planification et de développement (SENPLADES) et le Ministère des finances afin que l'aide des donateurs soit utilisée conformément aux grandes lignes du Plan Équateur dans la région frontalière septentrionale. Le STPE fait également partie du système de gestion financière du secteur public et son budget fait partie intégrante du système financier national. Le système de gestion financière permet d'enregistrer et de traiter des investissements et des dépenses renouvelables et dispose de mécanismes appropriés qui garantissent des fonds de contrepartie sur la base de la présentation, en fin d'exercice, des besoins financiers pour l'année suivante, lesquels sont examinés par

¹ Document EB 2009/97/R.24/Rev.1.

le SENPLADES puis transmis au Ministère des finances pour être inclus dans le budget national.

III. Financement supplémentaire et activités proposées

5. Le prêt supplémentaire officiellement demandé par le Gouvernement équatorien, à hauteur de 4,20 millions d'USD, équivalant à 2,65 millions de DTS, permettra d'accroître le nombre des bénéficiaires du projet – de 9 000 à 14 000 ménages – vivant dans les cantons urbains et périurbains de la région septentrionale. Grâce aux investissements du projet, ces ménages devraient voir s'améliorer leur sécurité alimentaire ainsi que la valeur de leurs ressources économiques, environnementales et socioculturelles.
6. Le prêt supplémentaire proposé sera emprunté par la République de l'Équateur à des conditions ordinaires. Les objectifs, la stratégie, la couverture géographique, les composantes, l'organisation et la gestion du projet resteront inchangés. Les variations suivantes sont cependant envisagées:
 - a) une allocation additionnelle de 3 millions d'USD en faveur de la composante "création d'entreprises et de filières" permettra de renforcer les activités productives susceptibles d'améliorer la sécurité alimentaire, de générer un excédent de production et de créer des entreprises. Ce financement supplémentaire devrait porter à 14 000 le nombre de familles rurales bénéficiant de cette composante dans la zone du projet;
 - b) une allocation additionnelle de 1,20 million d'USD en faveur de la composante "réappropriation du savoir ancestral et réaffirmation des identités culturelles" appuiera la définition et la mise en œuvre de sous-projets basés sur la promotion de cultures traditionnelles et d'autres initiatives à assise communautaire d'importance cruciale pour la réaffirmation culturelle et la relance économique de ce territoire différent ethniquement parlant. Les ressources additionnelles devraient permettre de porter à 45 le nombre de sous-projets financés dans le cadre de cette composante.

Coût du projet

7. Le coût total du projet passera de 13,68 millions d'USD à 18,72 millions d'USD. Les allocations au titre de la composante 1 (renforcement des capacités, droits des citoyens et consolidation institutionnelle) et de la composante 2 (gestion des ressources naturelles et environnementales) resteront inchangées, à savoir 1,01 million d'USD et 5,11 millions d'USD respectivement. Le total des allocations au titre de la composante 3 (création d'entreprises et de filières) et de la composante 4 (réappropriation du savoir ancestral et réaffirmation des identités culturelles) se montera à 7,13 millions d'USD et 3,16 millions d'USD respectivement. Les coûts de gestion du projet sont passés à 2,31 millions d'USD grâce à un cofinancement national additionnel convenu avec le gouvernement.
8. Le montant du prêt du FIDA passera de 5,55 millions de DTS, soit 8,63 millions d'USD, à un montant de 8,20 millions de DTS, soit 12,83 millions d'USD. Les variations des montants alloués aux catégories de dépenses du prêt du FIDA seront indiquées dans l'annexe 2 de l'accord de financement, qui n'est pas encore prêt.
9. Les contributions du Fonds pour l'environnement mondial, des bénéficiaires et des municipalités resteront inchangées, à savoir 2,70 millions d'USD, 755 000 USD et 198 000 USD respectivement, tandis que la contribution du gouvernement est passée de 1,41 million d'USD à 2,24 millions d'USD, portant le coût total du projet à 18,72 millions d'USD.

IV. Recommandation

10. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de l'Équateur un prêt supplémentaire à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à deux millions six cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (2 650 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze